

RAPPORT  
ANNUEL  
**2017**





**AEROPORT  
TOULOUSE BLAGNAC**



# SOMMAIRE

---

<b>LE MOT DES PRÉSIDENTS</b>	<b>4</b>
<b>LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS</b>	<b>6</b>
<b>LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2017</b>	<b>8</b>
Trafic : 2017, année de tous les records	10
Des services qui s'adaptent à l'évolution des passagers	11
La centrale photovoltaïque prête à fonctionner	12
L'aéroport s'engage dans le projet DEMETER	13
HyPort, pour l'usage d'hydrogène vert sur l'aéroport	13
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>14</b>
Préambule	18
1. Situation et activité au cours de l'exercice	20
2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (groupe et ATB)	27
3. Autres informations relatives à la société ATB	30
<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	
<b>Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>32</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS</b>	<b>36</b>
État de la situation financière	40
État du résultat global consolidé	41
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	42
Tableau des flux de trésorerie	43
Notes annexes aux comptes consolidés	44
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>72</b>

# ÉDITO



## L'AÉROPORT MET LE CAP SUR L'INTERNATIONAL ET SUR LA MODERNISATION DES SERVICES

2017 a été une année exceptionnelle pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac : la plateforme a accueilli 1,1 million de passagers (+14,6 %) de plus qu'en 2016. Cette hausse record la place désormais au 3<sup>e</sup> rang des aéroports régionaux français, avec 9,2 millions de passagers. Ses résultats économiques sont tout aussi remarquables, et il faut rendre un hommage appuyé aux équipes d'ATB qui ont accompagné cette très forte croissance, dans un contexte compliqué par les mesures sécuritaires liées au plan Vigipirate et par le déploiement concomitant des travaux de modernisation de l'aéroport.

La croissance du trafic low cost européen, portée par les compagnies aériennes easyJet, Ryanair et Volotea, est à l'origine de ce résultat sans précédent. Le trafic international représente désormais plus de 50 % du total, contre quelque 25 % au début des années 2000. Il faut y ajouter les vols long-courriers vers La Réunion puis la Martinique et, pour l'avenir, les discussions en cours avec des opérateurs asiatiques, américains, et du Moyen-Orient.

Ces évolutions imposent d'adapter les infrastructures, pour offrir des services au meilleur niveau des standards européens. C'est pourquoi les grands travaux engagés en 2017 et qui s'achèveront en 2018 vont transformer l'aéroport pour offrir une expérience totalement nouvelle à chaque passager, en contribuant à l'image de modernité de Toulouse et la région Occitanie.

Une zone de contrôle sécurité unique, intégrant les dernières technologies, précédera un vaste espace commercial doté d'une offre de boutiques et restauration attractive; une jetée d'embarquement dédiée au trafic des compagnies low cost et régionales sera mise en service dans le prolongement du Hall A; enfin, un hôtel 4\* étoiles connecté à l'aérogare offrira les avantages d'un hébergement sur place et des services adaptés à la clientèle d'affaires.

Nouveaux publics, nouvelles attentes, nouveaux services. En 2018, l'aéroport de Toulouse-Blagnac sera plus que jamais engagé dans un développement responsable, au service de ses passagers et du territoire local.

**Anne-Marie Idrac**

Présidente du Conseil de surveillance

**Jean-Michel Vernhes**

Président du Directoire

## ORGANIGRAMMES

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Anne-Marie IDRAC**  
*CASIL EUROPE* **Présidente**
- **Robert SHI** *CASIL EUROPE*
- **Eric CHENG** *CASIL EUROPE*
- **Victor SIT** *CASIL EUROPE*
- **Weibing ZENG** *CASIL EUROPE*
- **Huabing WANG** *CASIL EUROPE*
- **Caroline MONTALCINO**  
*République Française*
- **Philippe MARSEILLE**  
*République Française*  
(DGTPÉ-APE)
- **Patrice COHADE**  
*Chambre de Commerce*  
*et d'Industrie de Toulouse*

### MEMBRES

- **Didier CODORNIU**  
*Région Occitanie*
- **Pascal BOUREAU**  
*Conseil Départemental*  
*de la Haute-Garonne*
- **Bernard KELLER** *Communauté*  
*Urbaine Toulouse Métropole*
- **Alain DI CRESCENZO**  
*Chambre de Commerce*  
*et d'Industrie Occitanie*  
**Vice-Président**
- **André GUIRAUD**  
*Chambre de Commerce*  
*et d'Industrie de Toulouse*
- **Philippe ROBARDEY** *Chambre*  
*de Commerce et d'Industrie*  
*de Toulouse*

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **Jean-Marie FERRANDO**  
*Cabinet Exco Fiduciaire*  
*du Sud-Ouest*
- **Jérôme GUIRAUDEN**  
*Cabinet Ernst & Young Audit*

### CENSEURS

- **Sacha BRIAND** *Mairie de Toulouse*
- **Joseph CARLES** *Mairie de Blagnac*
- **Alain TOPPAN**  
*Mairie de Cornebarrieu*
- **Laurence CASALIS**  
*Mairie de Colomiers*
- **Claude TERRAZZONI**
- **Philippe AYOUN** *DSAC Sud*

<b>DIRECTOIRE</b>	<b>PRÉSIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Michel VERNHES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thierry BONNEVIALLE</li> <li>• Alain DE LA MESLIÈRE</li> </ul>

<b>COMITÉ D'AUDIT</b>	<b>PRÉSIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eric CHENG <i>CASIL</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paul SIU <i>CASIL</i></li> <li>• Philippe MARSEILLE <i>République française</i></li> <li>• Philippe ROBARDEY <i>CCIT</i></li> </ul>

<b>COMITÉ STRATÉGIE ET INVESTISSEMENTS</b>	<b>PRÉSIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Luc MOUDENC <i>Toulouse Métropole</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hung Eric CHENG <i>CASIL</i></li> <li>• Huabing WANG <i>CASIL</i></li> <li>• Patrice COHADE <i>CCIT</i></li> </ul>

<b>COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>PRÉSIDENT</b>	<b>VICE-PRÉSIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weibing ZENG <i>CASIL</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• André GUIRAUD <i>CCIT</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victor SIT <i>CASIL</i></li> <li>• Caroline MONTALCINO <i>République française</i></li> <li>• Bernard KELLER <i>Toulouse Métropole</i></li> </ul>

PROXI

P2

SUD

2





# LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2017

---



## TRAFIC : 2017, ANNÉE DE TOUS LES RECORDS

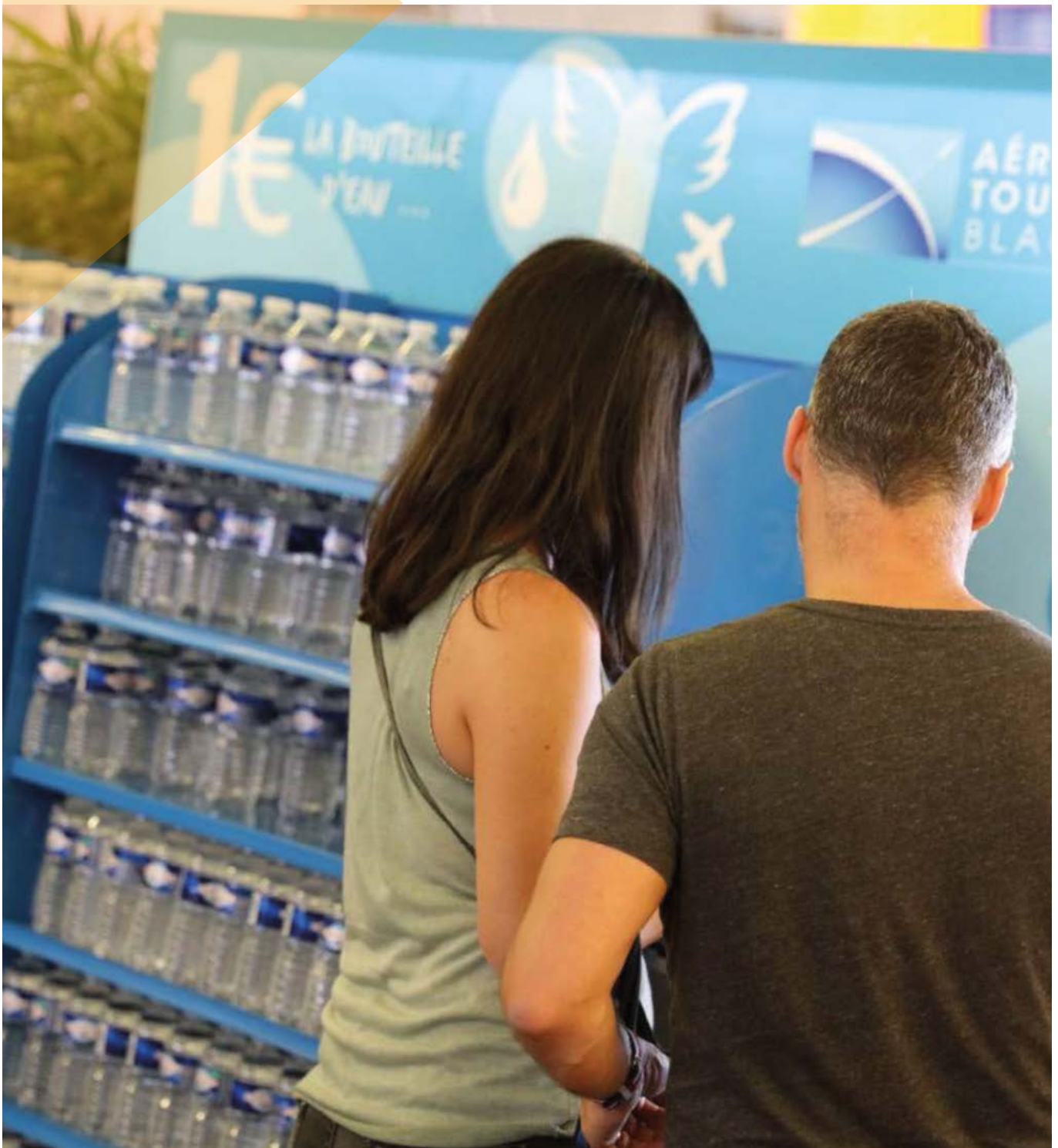
9,2 millions de passagers (+14,6 %) et 1,1 million de plus qu'en 2016 : l'année 2017 a été celle de tous les records pour l'aéroport, qui figure désormais au 3<sup>e</sup> rang des plateformes régionales. Le trafic low cost européen est à l'origine de cette très forte croissance, portée par le dynamisme des compagnies aériennes easyJet, Ryanair et Volotea.

► Voir page 20

## DES SERVICES QUI S'ADAPTENT À L'ÉVOLUTION DES PASSAGERS

Le profil des usagers de l'aéroport a évolué : plus de passagers loisirs, de primo voyageurs et de familles, un trafic business qui reste important. L'aéroport a donc adapté son offre de services en conséquence : plus de commerces et de confort avec une zone bien-être en aérogare, des offres promotionnelles pour les parkings sur le site internet, un wifi plus performant en aérogare.

► Voir page 21



## LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE PRÊTE À FONCTIONNER

---

Construite tout au long de l'année 2017, la centrale photovoltaïque implantée sur le toit du parc autos P2 produira une énergie électrique comparable à celle qu'utilise le parking pour son fonctionnement (1 100 MWh/an). Un premier pas dans le domaine des énergies renouvelables.

► Voir page 25



## L'AÉROPORT S'ENGAGE DANS LE PROJET DEMETER

Le projet DEMETER va fédérer 30 partenaires des secteurs aéroportuaire et aéronautique pour réduire l'empreinte environnementale individuelle et collective. Le premier pas d'une démarche collective qui associe le développement de l'économie régionale et la protection de l'environnement.

► Voir page 26



## HYPORT, POUR L'USAGE D'HYDROGÈNE VERT SUR L'AÉROPORT



Utiliser l'hydrogène vert dans les zones aéroportuaires, tel est le projet lancé par la Région Occitanie avec HyPort. ATB s'est associé à cette initiative pour concevoir et mettre en place des écosystèmes hydrogènes économiquement viables et pérennes sur les zones aéroportuaires.

► Voir page 26



# RAPPORT DE GESTION

---





## SOMMAIRE

---

<b>1. SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>20</b>
1.1. Trafic : 1,1 million de passagers supplémentaires en 2017	20
1.2. Contrôle aux frontières : des perturbations en aérogare	20
1.3 Services aux clients : des services qui s'adaptent à l'évolution des passagers	21
1.4 Concrétisation des projets de reconfiguration de l'aérogare et d'hôtel	22
1.5 Performance économique	22
1.6 Actualité sociale, environnementale et sociétale	25
1.7 Activité de Recherche & Développement	26
<b>2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>27</b>
2.1 Consolidation du trafic	27
2.2 L'aérogare change de visage	27
2.3 Développement de l'offre commerciale	27
2.4 Coup d'accélérateur sur la diversification immobilière	28
2.5 Nouveau contrat de régulation économique	28
2.6 Accessibilité de la zone aéroportuaire	28
2.7 Schéma de composition générale	29
<b>3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ATB</b>	<b>30</b>
3.1 Actionnariat des salariés	30
3.2 Distributions de dividendes	30
3.3 Solde des dettes fournisseurs et créances clients échues par échéance	30
3.4 Dépenses non déductibles du résultat fiscal	31
3.5 Résultats des cinq derniers exercices	31

# PRÉAMBULE



2017 aura été une année exceptionnelle pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac : la plateforme a accueilli 9,2 millions de passagers, 1,1 million de plus qu'en 2016, une hausse record qui la place désormais au 3<sup>e</sup> rang des aéroports régionaux.

Cette très forte croissance (+14,6 %) conforte la stratégie d'ATB, axée sur le développement du trafic low cost européen. Étoffant leur offre au départ de Toulouse, easyJet, Volotea et Ryanair (1<sup>re</sup> année pleine d'exploitation) ont en effet attiré de nombreux passagers, séduits par un catalogue de destinations qui ne cesse de croître.

Cette fréquentation de l'aéroport, en hausse régulière, impose d'adapter les infrastructures. Pour préparer l'avenir du trafic aérien à Toulouse, mais aussi offrir des services qu'une clientèle internationale attend d'un aéroport. Les travaux engagés en 2017, qui se poursuivront en 2018, vont doter Toulouse d'une zone de contrôle sûreté unique équipée des dernières technologies de pointe, d'une offre de boutiques et restauration plus attractive au sein d'un vaste espace commercial, d'une jetée d'embarquement dédiée au trafic des compagnies low cost et régionales, et d'un hôtel 4 étoiles connecté à l'aérogare. Tous ces aménagements vont doter la région Occitanie d'une plateforme attractive et compétitive sur l'échiquier international, à l'heure où s'ouvrent de nouvelles perspectives de vols long-courriers (Départements d'outre-mer, Chine, Japon, USA, Golfe).

Nouveaux publics, nouvelles attentes, nouveaux services. En 2018, l'aéroport de Toulouse-Blagnac invitera ses passagers à embarquer dans une nouvelle expérience aéroportuaire.

# 1. SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

## Comptes consolidés IFRS 2017 : chiffres clés de l'exercice (en k€)

Produits des activités ordinaires	142 328	+10,5 %
› redevances services publics aéroportuaires	49 260	+11,6 %
› produits extra-aéronautiques	59 084	+10,7 %
› produits de la taxe d'aéroport	32 449	+8,2 %
› revenus d'immobilier de diversification	1 533	+9,3 %
<b>EBITDA</b>	<b>51 854</b>	<b>+14,7 %</b>
› % chiffre d'affaires	36,4 %	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>34 253</b>	<b>+127,3 %</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>33 954</b>	<b>+132,9 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>20 998</b>	<b>+170,3 %</b>
<b>Investissements (corporels et incorporels)</b>	<b>29 414</b>	<b>+203,9 %</b>

### 1.1. Trafic : 1,1 million de passagers supplémentaires en 2017

9,2 millions de passagers (+14,6 % et 1,1 million de plus qu'en 2016) : l'année 2017 a été celle de tous les records pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac, qui figure désormais au 3<sup>e</sup> rang des aéroports régionaux. Le trafic low cost européen est à l'origine de cette très forte croissance, portée par le dynamisme des compagnies aériennes easyJet, Ryanair et Volotea. La part du low cost a encore progressé en 2017, passant de 32 % à 41 % du trafic total. Le trafic international a connu une forte hausse (+32,8 %), le national augmentant de 2,9 %.

Le trafic fret et poste a augmenté de 8,5 % en 2017, avec 73 028 tonnes traitées.

L'augmentation du trafic, conjuguée à la hausse d'activité d'Airbus, s'inscrit dans une progression maîtrisée des mouvements d'avions : en 2017, leur nombre est identique à celui de l'année 2000, où l'on comptait seulement 5,3 millions de passagers, grâce à l'utilisation d'avions de plus grande capacité.

### 1.2. Contrôle aux frontières : des perturbations en aérogare

Les conditions d'exploitation de l'aérogare ont été marquées par la poursuite des mesures liées à l'état d'urgence, avec le maintien des contrôles aux frontières au départ et à l'arrivée, pour les vols Schengen. Cette directive a eu de fortes répercussions sur l'affectation des vols sur les différents halls et, de fait, le parcours des passagers.

Les instructions de présentation aux portes d'embarquement diffusées sur les affichages ont été modifiées en conséquence, prenant en compte des temps d'attente aux contrôles aux frontières pouvant atteindre 20 min dans les périodes chargées. Des moyens de régulation supplémentaires et une coopération accrue avec les services de l'État (Police aux Frontières) ont été mis en œuvre pour limiter l'impact sur la qualité de service perçue par la clientèle.

### 1.3 Services aux clients : des services qui s'adaptent à l'évolution des passagers

Avec 9,2 millions de passagers en 2017, le profil des usagers de l'aéroport a fortement évolué : plus de passagers loisirs, de primo voyageurs et de familles, un trafic business qui reste important. L'aéroport a donc adapté son offre de services en conséquence :

#### Plus de confort et de commerces

Les mesures liées à l'état d'urgence ont modifié les parcours des passagers dans l'aérogare. Nombre d'entre eux sont dirigés vers le satellite du Hall D pour embarquer sur leur vol. Pour accompagner ce nouveau parcours, Aéroport Toulouse-Blagnac a créé deux points de vente (presse et restauration) dans le satellite, en complément du duty free qui a, lui aussi, élargi son offre.

Le Hall B a complété son offre de services en proposant une zone «bien-être» : en plus du bar à ongles, les passagers ont désormais accès à des jus d'orange bio préparés sur l'instant ainsi qu'à une gamme de produits parapharmaceutiques bio.

Enfin, Aéroport Toulouse-Blagnac a complété l'offre de La Place (Hall D), avec un nouveau kiosque Bagel Corner et une vente de bouteilles d'eau en libre-service à 1 €, en sortie du contrôle sûreté.

#### Des services plus accessibles grâce au numérique

Les passagers peuvent accéder à des offres de réservation sur les parcs autos de proximités «Proxiparcs» et éloignés «Ecoparcs», sur le site internet de l'aéroport. La nouvelle interface permet d'identifier les meilleurs tarifs promotionnels et d'accéder à de nouvelles offres sur les parcs autos de proximité :

- Stationnement week-end à -30 % et -40 % par rapport aux tarifs semaine;
- Réservation sur le P2;
- Premium au rez-de-chaussée du P1, totalement rénové durant l'été.

Le parc Premium, le plus proche des postes de contrôle sûreté du Hall D, est idéal pour une clientèle business pressée et exigeante. Ce parc propose 177 places de 2,50 m de largeur et permet de stationner son véhicule plus confortablement. Des places pour les véhicules électriques sont également disponibles.

#### Plus de connectivité

Fin 2017, l'offre wifi en aérogare a été simplifiée par la mise en œuvre d'un portail captif plus ergonomique et par l'ajout de la fonction «Se souvenir de moi». Elle a également été renforcée par la densification de la couverture dans le terminal.



## 1.4 Concrétisation des projets de reconfiguration de l'aérogare et d'hôtel

Les dépenses d'investissement, qui ont atteint la somme de 29 414 k€ en 2017, ont été marquées par des opérations de capacité aéronautique et de diversification immobilière.

Les investissements de capacité, de 15 239 k€ en 2017, ont principalement concerné les grands chantiers de reconfiguration de l'aérogare dont les livraisons s'étaleront sur 2018 :

- Hall D (9 371 k€), avec l'extension de 3 000 m<sup>2</sup> du niveau Départs pour loger le contrôle de sûreté unique, les modifications du système de traitement des bagages de soute et l'aménagement du plateau du futur duty free
- Hall A (4 469 k€) avec le nouveau poste avion Fox 50 et la réalisation de la structure de la nouvelle jetée
- Hall B et C (688 k€) avec l'amélioration du parcours client à l'embarquement.

Dans la démarche de diversification immobilière, la construction de l'hôtel a été lancée, avec un montant de 4 067 k€ de travaux en 2017 et une ouverture prévue fin 2018.

Côté sûreté, l'achat de lignes automatisées et de matériels de contrôle pour la future zone de sûreté a représenté 2 899 k€.

## 1.5 Performance économique

### 1.5.1 Le groupe (en référentiel IFRS)

#### 1.5.1.1 Forte croissance de l'activité

Avec la forte croissance du trafic passager (+14,6 %) et le développement induit des activités extra-aéronautiques, le chiffre d'affaires atteint 142 328 k€ en 2017, en augmentation de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus aéronautiques (49 260 k€) sont en forte hausse de 11,6 %, légèrement inférieure toutefois à l'évolution du trafic, compte tenu des mesures incitatives pour l'ouverture de nouvelles routes.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (59 084 k€) se développent également rapidement, en croissance moyenne de 10,7 % et plus élevée encore sur les parcs autos et les activités commerciales.

De plus, la mobilisation des ressources sur les opérations de capacité a conduit à limiter le programme d'investissement de renouvellement, qui s'est établi à 6 335 k€, à un niveau plus faible que les années précédentes.

Hormis la transformation du rez-de-chaussée du parc autos P1 en espace premium, les opérations de renouvellement significatives ont relevé des programmes pluriannuels tels que :

- la mise aux normes EASA, avec mise en place des feux PAPI, côté pistes;
- l'amélioration énergétique des bâtiments, avec la poursuite du renouvellement de ventilo-convecteurs et de centrales de traitement d'air en aérogare;
- la fiabilisation de la production de froid dans l'aérogare;
- la sécurisation des infrastructures informatiques.

Les autres investissements de renouvellement ont permis de maintenir les installations en bon état de fonctionnement et également d'améliorer la qualité de service.



Quant au produit de la taxe d'aéroport (32 449 k€) couvrant les missions de sûreté et de sécurité, l'augmentation de 8,2 % est contenue par les efforts faits sur le coût des services rendus.

Enfin, la diversification immobilière apporte un complément de revenus de 1 533 k€, en hausse de 9,3 %.

### Développement des activités extra-aéronautiques

#### › Parcs autos

Le chiffre d'affaires des parcs autos a connu une forte progression de 12 %, pour atteindre 31 442 k€.

Les parcs de proximité «Proxiparcs» (58 % de l'activité) et les parcs éloignés «Ecoparcs» (29 % de l'activité) ont respectivement des revenus en hausse de 9,8 % et 18,4 %. Cette croissance a été favorisée par les systèmes de réservation sur internet. Pour les parcs de courte durée «Express Parcs» (13 % de l'activité), les revenus sont restés stables.

Le lancement de la nouvelle solution de e-commerce a généré une augmentation de la part de la réservation en ligne de 13 % à 16,4 % des revenus des parcs autos.

#### › Activités domaniales

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent à 12 740 k€, en hausse de 5,4 %, en raison de :

- nouvelles conditions contractuelles pour les loueurs de voitures;
- nouvelles surfaces louées pour les prestataires de sûreté;
- la création d'un réseau de chaleur pour le compte d'Airbus.

#### › Activités commerciales

Le revenu des activités commerciales (14 902 k€) s'est fortement développé, de 13,1 % en moyenne. Les plus fortes hausses sont :

- +21 % sur la restauration, avec l'augmentation de la clientèle low cost qui ne bénéficie pas de service gratuit de restauration à bord;
- +18 % sur le salon La Croix du Sud, grâce à une forte affluence;
- +12 % sur les loueurs, en raison d'une activité croissante et d'un taux de redevances revu à la hausse;
- +10 % sur les commerces et services, avec une politique de promotion forte qui a dynamisé les ventes;
- +10,4 % sur les services financiers.

#### Diversification immobilière

Les revenus de diversification immobilière de 1 533 k€ correspondent à la location de deux hangars de peinture.

La mise en chantier de l'hôtel a commencé mi-2017 pour une ouverture programmée fin 2018.

### 1.5.1.2 Résultat du groupe en forte hausse

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 142 328 k€ en 2017, il est en hausse de 10,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les coûts opérationnels avant amortissement s'élèvent à 90 474 k€, en moindre augmentation de 8,2 %. En conséquence, l'EBITDA 2017 s'élève à 51 854 k€, en hausse significative de 14,7 % par rapport à l'année précédente.

La revue des durées d'amortissements des immobilisations a conduit à réduire drastiquement la dotation annuelle à 17 601 k€, contre 30 144 k€ sur l'exercice précédent.

Par conséquent, le résultat opérationnel courant atteint 34 253 k€ en 2017, soit multiplié par 2,2 par rapport à l'année précédente (15 071 k€).

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants représentant une charge nette de 299 k€, le résultat opérationnel s'élève à 33 954 k€ en 2017, contre 14 576 k€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier, correspondant au coût de l'endettement net et aux autres éléments financiers, est relativement stable avec une charge nette de 5 905 k€.

Compte tenu de la forte évolution du résultat opérationnel, la charge nette d'impôt s'élève à 7 161 k€ en 2017; de plus, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de 110 k€.

En conséquence, le résultat 2017 du groupe s'établit à 20 998 k€, pour 7 768 k€ l'année précédente.

### 1.5.1.3 Structure financière du groupe

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres consolidés en IFRS s'établissent à 83 763 k€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 16 684 k€, correspondant à la distribution du résultat net 2016 de la société ATB pour 6 216 k€, à la distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur les réserves de 1 552 k€, au résultat consolidé de l'exercice 2017 pour 20 998 k€ et à la variation positive de 3 445 k€ de la juste de la valeur des swaps de taux.

À la clôture 2017, la dette nette après actifs financiers du groupe s'établit à 85 397 k€, en baisse de 18 145 k€ au cours de l'exercice. L'encours de dettes bancaires

s'élève à 119 197 k€ en fin d'année, en hausse de 2 784 k€. De plus, les autres dettes financières sont en légère baisse de 1 379 k€, la valeur négative des swaps de couverture de flux de trésorerie évolue favorablement pour 4 693 k€ et la trésorerie et les autres actifs financiers du groupe ont augmenté de 14 857 k€.

Le ratio dette nette après actifs financiers/EBITDA du groupe s'établit à 1,6 à fin 2017 (2,3 à fin 2016).

### 1.5.1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

## 1.5.2 La société ATB (en référentiel comptable français)

### 1.5.2.1 Résultat de la société

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 140 958 k€ en 2017, en progression de 10,4 % par rapport à l'année précédente. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 90 606 k€ et évoluent de 7,6 % sur la même période. En conséquence, l'EBITDA augmente de 15,7 % pour atteindre 50 352 k€ en 2017.

Le résultat d'exploitation, de 25 090 k€ en 2017, est multiplié par presque 2 par rapport à l'exercice précédent, après que les dotations aux amortissements ont été réduites de 5 591 k€ suite à la revue des durées d'amortissements des biens.

Le résultat financier est une charge nette de 5 440 k€ en 2017, comparable à l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est un produit net de 653 k€, principalement constitué de reprises de provisions pour renouvellement des immobilisations et de la valeur nette des immobilisations mises au rebut.

En conséquence, après la participation des salariés (847 k€) et la charge d'impôt sur les sociétés (5 615 k€), le résultat net 2017 en normes françaises s'établit à 13 840 k€, en forte progression de 7 617 k€ (+122 %) par rapport à 2016.

### 1.5.2.2 Structure financière de la société

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres, y compris les provisions réglementées, s'établissent à 141 988 k€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 11 114 k€, suite à la distribution de la totalité du résultat net de 2016 et d'un dividende exceptionnel prélevé sur les réserves de 1 552 k€, mais également la prise en compte du résultat de l'exercice pour 13 840 k€ et l'augmentation du fonds de caducité de 5 497 k€.

La dette nette s'élève à 59 439 k€ à la clôture de l'exercice 2017, en baisse de 14 218 k€.



### 1.5.3 Les filiales (en référentiel comptable français)

#### 1.5.3.1 Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. Une première opération a été réalisée en 2015 avec l'acquisition d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers de peinture d'avions.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 1 533 k€ en 2017, pour 1 403 k€ en 2016.

Le résultat d'exploitation est stable en 2017 à 324 k€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2017 de la société s'élève à 100 k€, en hausse de 32 k€.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la société atteignent 231 k€, en hausse de 100 k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent. La dette bancaire est de 8 294 k€ et le prêt d'ATB à cette filiale s'élève à 1 391 k€.

#### 1.5.3.2 Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, porte la diversification immobilière au travers de la construction d'un hôtel destiné à être loué à un exploitant. L'ouverture de l'hôtel est prévue fin 2018.

En 2017, en l'absence de chiffre d'affaires, la société a enregistré une perte d'exploitation de 276 k€ principalement liée à des frais d'hypothèque sur emprunt. Le résultat net est déficitaire pour 321 k€.

Au 31 décembre 2017, après une augmentation de capital de 226 k€ et la constatation de la perte annuelle, les capitaux propres sont négatifs de 302 k€. La dette bancaire est de 2 484 k€ et le prêt d'ATB à cette filiale s'élève à 1 479 k€.

## 1.6 Actualité sociale, environnementale et sociétale

### Télétravail : expérience concluante pour les collaborateurs

Le télétravail s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail. Aéroport Toulouse-Blagnac a de plus pris des engagements en matière de diminution de l'empreinte carbone et mené différentes actions concernant la mobilité. La période d'expérimentation mise en place depuis deux ans a montré une amélioration de la qualité de vie au travail (moins de trajets, moins de fatigue et plus de productivité) et a conduit à un accord d'entreprise.



### Construction de la centrale photovoltaïque achevée

Construite pendant l'année 2017, la centrale photovoltaïque implantée sur le toit du parc autos P2 produira une énergie électrique comparable à celle qu'utilise le parc autos pour son fonctionnement (1 100 MWh/an). La centrale sera exploitée par une société tierce. Le projet avait été retenu dans le cadre de l'appel à projets national de la Commission de Régulation de l'Énergie.

### **ATB héberge des ruches et va produire son propre miel**

Aéroport Toulouse-Blagnac s'est associé à un apiculteur local pour accueillir 80 ruches sur son territoire. Les analyses réalisées sur les premières récoltes soulignent la qualité du miel. La commercialisation du miel d'aéroport « Ciel et Miel » sera lancée au printemps 2018 dans les boutiques de l'aéroport.

### **L'aéroport participe au projet DEMETER**

Début octobre était signé à l'aéroport le protocole d'accord sur DEMETER. Ce projet porté notamment par Toulouse Métropole et Airbus va fédérer trente partenaires des secteurs aéroportuaire et aéronautique pour réduire l'empreinte environnementale individuelle et collective. La méthode consiste à échanger des bonnes pratiques, en mutualisant et en expérimentant des approches innovantes. Le premier pas d'une démarche collective qui associe le développement de l'économie régionale et la protection de l'environnement.

## **1.7 Activité de Recherche & Développement**

Le groupe Aéroport Toulouse-Blagnac n'a pas eu d'activité de recherche et développement significative au cours de l'exercice 2017.

### **HyPort, une initiative autour de l'hydrogène sur l'aéroport**

Utiliser l'hydrogène vert dans les zones aéroportuaires, tel est le projet lancé par la Région Occitanie à travers HyPort, dans le cadre de l'appel à projet national Territoires Hydrogène. Aéroport Toulouse-Blagnac s'est associé à cette initiative qui doit permettre, à terme, de concevoir et mettre en place des écosystèmes hydrogènes économiquement viables et pérennes sur les zones aéroportuaires. Parmi les projets à l'étude : le tractage des avions par des véhicules roulant à l'hydrogène.

### **L'aéroport intègre le réseau de chaleur de Blagnac**

Aéroport Toulouse-Blagnac a signé un accord avec Toulouse Métropole pour être raccordée au réseau de chaleur de Blagnac. Le concessionnaire de Toulouse Métropole implantera sur l'aéroport une chaudière alimentée en bois qui complètera, si nécessaire, l'alimentation en géothermie des Halls A, B et C. Aéroport Toulouse-Blagnac contribuera ainsi à la transition énergétique du territoire en alimentant une grande partie de l'aérogare avec une chaleur issue à 74 % d'énergie renouvelable.

## 2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR (GROUPE ET ATB)

### 2.1 Consolidation du trafic

Après une année de très forte croissance, 2018 sera une année de consolidation du trafic avec une hausse de l'ordre de 4 %. Les ouvertures de routes, principalement opérées sur l'Europe par les compagnies low cost, produiront leur effet sur une année pleine. La concurrence de la LGV, avec un temps de parcours vers Paris réduit à 4 h 10 depuis juillet 2017, aura a contrario un impact négatif plus marqué sur 2018.

Au-delà du développement du trafic low cost, Aéroport Toulouse-Blagnac prévoit d'ouvrir sur les cinq prochaines années des vols long-courriers vers l'Asie, l'Amérique du Nord et le Golfe persique. En particulier, de nombreux échanges ont lieu avec certaines régions de la Chine qui reste un objectif prioritaire.

Portée à 12 millions de passagers à partir d'avril 2018, la capacité d'accueil de l'aérogare devrait permettre d'accompagner le développement du trafic au moins jusqu'en 2025.

### 2.2 L'aérogare change de visage

2018 verra la concrétisation des grands projets, avec de fortes contraintes sur les opérations aéroportuaires compte tenu des travaux qui seront, plus encore qu'en 2017, au cœur des halls en exploitation, et qui modifieront les flux de passagers.

Les mises en service s'échelonnent tout au long de l'année :

- avril : nouveau contrôle sûreté unique, équipé de 12 lignes automatisées à haut débit permettant de traiter, à terme, jusqu'à 12 millions de passagers, et ouverture du duty free traversant;

- juin : jetée du Hall A et ses cinq postes avions avec embarquement et débarquement à pied par le tarmac;
- juillet : nouveau parcours passager côté pistes, avec l'élargissement du couloir de liaison Hall C - Hall B équipé d'un trottoir roulant ainsi que refonte du Hall B après la suppression du contrôle sûreté et le réaménagement des surfaces, de circulation, d'attente, d'embarquement et de commerces;
- novembre : ouvertures des boutiques situées après le duty free et des restaurants du Hall C, ainsi que livraison des douze banques d'enregistrement du Hall D dans leur nouvel emplacement.

### 2.3 Développement de l'offre commerciale

Au sortir du contrôle sûreté et avant d'accéder à la zone de duty free, un mur d'écrans dernière génération donnera toutes les informations utiles au passager sur son parcours dans l'aérogare. C'est l'espace dit de « respiration ».

Le duty free signera l'entrée dans la future zone commerciale. Le passager traversera ensuite la zone de boutiques et de restauration avant de se diriger vers sa porte d'embarquement.

Aéroport Toulouse-Blagnac a fait le choix d'une offre commerciale en rupture avec l'existant, pour mieux répondre aux attentes des passagers, en particulier à l'international. L'aéroport va pouvoir améliorer l'expérience client en proposant de grandes enseignes internationales, mais aussi des marques qui font l'identité de la région Occitanie et de son art de vivre.

L'évolution commerciale sera conséquente sur un total de 5 000 m<sup>2</sup> : 17 boutiques (10 actuellement), 15 enseignes de restauration (8 existantes) et un duty free étendu de 680 m<sup>2</sup> à 1 850 m<sup>2</sup>. Les prix pratiqués seront proches de ceux du centre-ville de Toulouse et feront l'objet de nombreuses opérations de promotions, tout au long de l'année. Une offre que les passagers découvriront dès le mois d'avril pour le duty free, puis à la fin de l'année pour l'ensemble de l'espace commercial.

### 2.4 Coup d'accélérateur sur la diversification immobilière

L'ouverture de l'hôtel 4 étoiles interviendra fin 2018.

Faisant suite à un appel à projets lancé en 2016, l'année 2018 verra la construction d'une troisième salle de peinture pour avion monocouloir en vue d'être louée à un industriel à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Cette salle pourra traiter tous les types d'avions monocouloirs, neufs ou déjà mis en service.

Par ailleurs, fin 2018 démarrera le chantier d'une 4<sup>e</sup> salle de peinture, la première cependant pour avions long-courriers Airbus des familles A350 et A330neo. Cet actif sera loué à la société de maintenance industrielle retenue par Airbus dans le cadre d'un contrat de service de 15 ans. La mise en service de cette salle est prévue fin 2019 ou début 2020.

### 2.5 Nouveau contrat de régulation économique

Aéroport Toulouse-Blagnac préparera en 2018 le 3<sup>e</sup> contrat de régulation économique (CRE 3) qui déterminera les conditions d'évolution des tarifs des redevances aéroportuaires sur la période 2019-2023.

La consultation des compagnies aériennes sera engagée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2018 avec, en perspective, la signature d'un contrat début 2019 entre Aéroport Toulouse-Blagnac et l'État.

### 2.6 Accessibilité de la zone aéroportuaire

En 2017, la fréquentation de la ligne de tramway T2 a été en forte augmentation, pour les passagers comme pour les salariés de la zone aéroportuaire. La part de marché des passagers au départ qui utilisent le tramway a augmenté de deux points pour passer à 13 %. Cette croissance est le signe d'un mode de transport qui offre une réelle alternative aux passagers et connaît un succès certain.

La publicité change également de dimension dans l'aérogare, avec le déploiement du digital et de concepts innovants à l'exemple des supports de très grands formats.

Enfin, des études de marché et d'aménagement des zones de Blagnac 1 et de Blagnac 3 ont permis de révéler le potentiel d'immobilier de diversification :

- le réaménagement de la zone Blagnac 1 privilégierait le développement de programmes de bureaux clés en main pour des industriels et de locaux d'activités pour des sous-traitants du secteur aéronautique, complétés par des services de proximité - crèches, locaux sociaux, hôtellerie de long séjour, etc. - attendus par les grands comptes implantés dans le secteur ;
- l'aménagement de la zone Blagnac 3 serait essentiellement orienté vers la création de locaux d'activité de taille moyenne, répondant aux besoins de la filière aéronautiques.

Au-delà de l'évolution du trafic et du programme d'investissement, l'enjeu principal du CRE 3 sera l'évolution du périmètre de régulation vers une caisse aménagée qui mettrait l'aéroport dans des conditions favorables à son développement, en matière de capacité comme de qualité de service.

En 2018, fort de cette fréquentation, l'opérateur de transport Tisséo va accroître sa fréquence en heures de pointe et proposer davantage de dessertes au départ et à destination de l'aéroport, en réduisant de 15 min à 9 min le temps d'attente entre chaque départ. Afin d'améliorer l'accessibilité à long terme, Aéroport Toulouse-Blagnac est associé à la démarche Toulouse Aerospace Express/Ligne Aéroport Express qui est en cours d'étude.

## 2.7 Schéma de composition générale

L'article 58 du cahier des charges type applicable aux concessions aéroportuaires (décret n° 2007-244) demande à l'exploitant d'établir un document de référence sur l'évolution de la plateforme à long terme.

Le ministre en charge de l'aviation civile a défini cinq axes de réflexion à intégrer dans le schéma de composition générale :

- L'optimisation de l'infrastructure existante;
- L'amélioration de la desserte terrestre;
- La valorisation du foncier disponible;
- La complémentarité avec l'aéroport de Toulouse-Francazal;
- Le développement durable au cœur de l'exploitation et des projets.

Il souligne également l'importance de prendre en compte les enjeux industriels des constructeurs aéronautiques présents sur la plateforme.

L'étude a été lancée mi-2017 pour une finalisation à l'été 2018 : toutes les parties prenantes (actionnaires, collectivités, industriels, services de l'État, etc.) ont été informées de la démarche et continueront à être sollicitées tout au long de l'étude.

La réflexion est portée sur le très long terme : fin de concession et projection sur la capacité théorique maximale des pistes. La description de l'évolution des infrastructures se fera par paliers de passagers.

Cette vision de l'évolution de la plateforme priorisera le développement aéroportuaire, puis le développement de l'industrie liée à l'aéronautique et enfin la diversification économique.

## 3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ATB

### 3.1 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune

participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

### 3.2 Distributions de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, 7 768 520 €, soit 52,49 € par action,

- sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, 19 991 840 €, soit 135,08 € par action,
- sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, 2 465 680 €, soit 16,66 € par action.

### 3.3 Solde des dettes fournisseurs et créances clients échues par échéance

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1 <sup>er</sup> : factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2 <sup>e</sup> : factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	15					129	14					908
Montant total des factures concernées TTC	16	1 102	44	9	166	1 231	19	777	9	361	183	1 331
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,03 %	1,69 %	0,07 %	0,02 %	0,28 %	2,05 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,02 %	0,64 %	0,01 %	0,30 %	0,15 %	1,09 %
<b>(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues			86								188	
Montant des factures exclues			497								438	
<b>(C) Tranches de retard de paiement</b>												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

### 3.4 Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une

somme de 27 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 9 k€.

### 3.5 Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-104 du Code de commerce, le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société Aéroport Toulouse-Blagnac est ci-après :

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en k€)	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 00	148 00	148 00	148 00	148 00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectives (en k€)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	117 418	120 647	122 938	127 702	140 958
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	33 867	35 163	34 878	37 381	43 388
c) Impôt sur les bénéfices	3 586	3 272	3 039	3 926	6 119
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	30 281	31 891	31 840	33 455	37 269
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5 295	5 479	4 998	6 223	13 840
f) Montants des bénéfices distribués	1 271	2 383	2 466	4 991	7 769
g) Participation des salariés			183	311	849
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action (en k€)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	204,60	215,48	215,13	226,05	251,82
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	35,78	37,02	33,77	42,05	93,52
c) Dividende versé à chaque action	8,59	16,10	16,66	33,72	52,49
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés*	257	277	289	294	299
b) Montant de la masse salariale (en k€)	11 499	12 474	13 180	13 766	15 063
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en k€)	7 353	7 537	7 831	8 008	8 244

\* le nombre de salariés n'inclut pas le personnel mis à disposition par la CCIT.





**RAPPORT SUR LE  
GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE**

**Assemblée générale annuelle  
statuant sur les comptes  
de l'exercice clos  
le 31 décembre 2017**

---

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. Modalités d'exercice de la direction générale;
2. Liste des mandats et fonctions;
3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux;
4. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale;
5. État des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

### 1. Modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

### 2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe 1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

### 3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, votre société n'ayant pas de mandataire exerçant un mandat dans une société cotée, il n'y a donc pas lieu de mentionner les rémunérations perçues par les mandataires sociaux.

### 4. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2i ou ATBDH.

### 5. État des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'Assemblée Générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

## OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du Conseil de surveillance du 28 mars 2018, le Directoire a présenté ces documents et il a été pris acte du rapport du Comité d'audit.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2017 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le cap des 9 millions de passagers annuels a été franchi en fin d'année, ce qui représente une très forte augmentation du trafic passager par rapport à 2016 (+14,6 % soit +1,1 million de passagers en 1 an).

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 142 328 k€, dont 32 449 k€ pour les taxes liées aux activités de sûreté et de sécurité. Il est en progression de 10,5 % par rapport à 2016.

L'EBITDA, d'un montant de 51 854 k€, est en hausse de 14,7 % par rapport à 2016.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 34 253 k€ et le résultat net à 20 998 k€.

S'agissant des comptes de la société ATB, le résultat net 2017 en normes françaises ressort à 13 840 k€, en hausse de 7 617 k€ (+122 %) par rapport à 2016.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du Directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les comptes consolidés.

Grâce à son dynamisme, l'aéroport de Toulouse-Bagnac est devenu, en 2017, le troisième aéroport régional de France. Cette très forte augmentation du trafic s'inscrit dans le cadre d'une progression maîtrisée des mouvements d'avions dont le nombre est identique à celui enregistré en 2000.

En 2018, l'aéroport sera doté de grands équipements permettant d'accompagner le développement du trafic en offrant une qualité de service accrue : zone de contrôle sécurité unique intégrant les dernières technologies, offre de boutiques et restauration plus attractive au sein d'un vaste espace commercial, jetée d'embarquement dédiée au trafic des compagnies low cost et régionales et hôtel 4 étoiles connecté à l'aérogare.

Ceci conforte la stratégie de développement ambitieux et raisonné impulsée par le Conseil de surveillance.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

---



## SOMMAIRE

<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>40</b>	5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	57
<b>ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>41</b>	5.11. Engagements de retraite et assimilés	58
<b>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>42</b>	5.12. Provision pour risques et charges	60
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>43</b>	5.13. Impôts courants et différés	61
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>44</b>	5.14. Fournisseurs et autres passifs courants	61
1. Présentation du Groupe	44	5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	61
2. Déclaration de conformité	44	<b>6. Information relative à l'état du résultat global consolidé</b>	<b>64</b>
3. Base de préparation des états financiers consolidés	44	6.1. Ventilation des revenus	64
3.1. Référentiel IFRS	44	6.2. Services extérieurs	65
3.2. Estimations comptables	45	6.3. Charges de personnel	66
3.3. Méthodes de consolidation	45	6.4. Impôts et taxes	66
3.4. Périmètre de consolidation	46	6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	66
4. Faits caractéristiques de l'exercice	48	6.6. Autres produits et charges	67
5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	49	6.7. Coût de l'endettement financier	67
5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	49	6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	68
5.2. Immeubles de placement	51	<b>7. Informations complémentaires</b>	<b>70</b>
5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence	52	7.1. Engagement hors bilan	70
5.4. Actifs financiers	52	7.2. Transactions avec les parties liées	71
5.5. Clients et comptes rattachés	53	7.3. Publicité des honoraires des CAC	71
5.6. Autres actifs courants et non-courants	54	7.4. Événements postérieurs à la clôture	71
5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie	54	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>72</b>
5.8. Composition du capital et autres réserves	55		
5.9. Emprunts et dettes financières	56		

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles	5.1	1 830	1 426
Immobilisations corporelles	5.1	227 505	223 590
Immeubles de placement	5.2	15 174	11 978
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.3	192	82
Autres actifs financiers non courants	5.4	555	562
Autres actifs non courants	5.6	206	80
Impôts différés actifs	5.13	-	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>245 462</b>	<b>237 717</b>
Clients et comptes rattachés	5.5	15 144	14 267
Autres créances courantes	5.6	12 343	10 973
Autres actifs financiers courants	5.4	2 011	15 872
Actifs d'impôts exigibles	5.13	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	54 945	25 987
<b>Actifs courants</b>		<b>84 443</b>	<b>67 100</b>
<b>Total actifs</b>		<b>329 905</b>	<b>304 817</b>

### Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	5.8	148	148
Primes liées au capital	5.8	-	-
Réserves consolidées et résultat net	5.8	90 964	77 725
Autres éléments de capitaux propres	5.8	(7 349)	(10 794)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>83 763</b>	<b>67 079</b>
Intérêts minoritaires	5.8	-	-
<b>Capitaux propres</b>		<b>83 763</b>	<b>67 079</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	5.9	118 363	121 576
Provisions non courantes	5.12	45 710	48 963
Autres passifs non courants		-	-
Impôts différés passifs	5.13	11 364	8 565
<b>Passifs non courants</b>		<b>175 437</b>	<b>179 103</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	15 759	13 878
Autres dettes courantes	5.14	28 015	18 799
Emprunts et dettes financières à court terme	5.9	23 980	23 825
Provisions courantes	5.12	-	1 814
Passifs d'impôt exigible	5.13	2 951	319
<b>Passifs courants</b>		<b>70 706</b>	<b>58 634</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>329 905</b>	<b>320 361</b>



## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Produits des activités ordinaires	6.7	142 328	128 855
Charges externes	6.7	(56 112)	(51 711)
Charges de personnel	6.8	(23 292)	(21 965)
Impôts et taxes	6.3	(10 947)	(10 405)
Dotation nette aux amortissements	6.5	(17 601)	(30 144)
Dotation nette aux provisions	6.5	(180)	249
Autres produits d'exploitation	6.6	420	784
Autres charges d'exploitation	6.6	(362)	(592)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>34 253</b>	<b>15 071</b>
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	(299)	(495)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>33 954</b>	<b>14 576</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(6 290)	(6 321)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	14	50
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(6 276)</b>	<b>(6 271)</b>
Autres produits financiers	6.7	431	524
Autres charges financières	6.7	(61)	(278)
Charge d'impôt	6.8	(7 161)	(787)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	110	3
<b>Résultat net</b>		<b>20 998</b>	<b>7 768</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		3 024	1 028
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	(5)
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>3 024</b>	<b>1 023</b>
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		421	(173)
<b>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>421</b>	<b>(173)</b>
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		3 445	850
<b>Résultat global</b>		<b>24 443</b>	<b>8 618</b>
<b>Résultat net</b>		<b>20 998</b>	<b>7 768</b>
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		20 998	7 768
<b>Résultat global</b>		<b>24 443</b>	<b>8 618</b>
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		24 443	8 618
<b>Résultat net par action - part du Groupe</b>			
Résultat net de base par action (en euros)		142	52

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

## TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
				Réserves de juste valeur	Gains et pertes actuariels			
01/01/2016	148	-	89 956	(11 373)	(271)	78 460	-	78 460
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 023	(173)	850	-	850
Résultat net de la période	-	-	7 768	-	-	7 768	-	7 768
Distribution de dividendes	-	-	(19 992)	-	-	(19 992)	-	(19 992)
Autres	-	-	(7)	-	-	(7)	-	(7)
31/12/2016	148	-	77 725	(10 350)	(444)	67 079	-	67 079
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	3 024	421	3 445	-	3 445
Résultat net de la période	-	-	20 998	-	-	20 998	-	20 998
Distribution de dividendes	-	-	(7 769)	-	-	(7 769)	-	(7 769)
Autres	-	-	10	-	-	10	-	10
31/12/2017	148	-	90 964	(7 326)	(22)	83 763	-	83 763

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net consolidé	20 998	7 768
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(110)	(3)
Dotation nette aux amortissements & provisions	17 099	29 897
Résultat de cessions d'actifs non courants	299	784
Autres produits et charges sans effet de trésorerie	34	145
Charge d'impôt	7 161	719
Coût de l'endettement net payé	5 946	5 992
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants et impôt	51 426	45 301
Quote-part de résultat reçue des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	1 787	1 206
Variation des actifs d'exploitation non courants	-	(69)
Impôt payé	(3 561)	(3 892)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	49 652	42 546
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20 532)	(13 403)
Acquisition des autres actifs financiers	(2 002)	-
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-
Produits des cessions des autres actifs	12 000	9 799
Autres mouvements de trésorerie	(13)	-
Intérêts nets perçus	1 185	6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(9 354)	(3 598)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	20 250	7 925
Remboursement d'emprunts à long terme	(17 476)	(15 545)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 769)	(19 992)
Encaissements provenant des autres dettes financières		106
Remboursement des autres dettes financières	(711)	116
Autres mouvements de trésorerie	63	
Coût de l'endettement net payé	(5 926)	(5 998)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 569)	(33 388)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28 729	5 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture <sup>1</sup>	25 987	20 427
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture <sup>2</sup>	54 716	25 987
<sup>1</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	3 881	3 737
<sup>2</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	4 110	3 881

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

## 2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm).

## 3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le Directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 lors de sa séance du 20 février 2018. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2018.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2016.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2017 et couvrant une période de 12 mois.

### 3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2017, applicables à compter de 2017 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2017.

obligatoirement au 1er janvier 2017 pour IFRS 12 et qui n'ont pas été appliqués par anticipation antérieurement. Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception de ceux relatifs aux nouveaux amendements de normes « Améliorations Annuelles 2014-2016 » applicables

Le Groupe examine les normes IFRS 15, IFRS 16 et IFRS 9 afin de déterminer leurs impacts sur les états financiers consolidés et leurs conséquences pratiques.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

### 3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles);

- les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. 5.11. Engagements de retraite et assimilés);
- les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. 5.12. Provision pour risques et charges);
- les provisions pour risques et charges (cf. 5.12. Provision pour risques et charges).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

### 3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

### 3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	MERE	MERE	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre sur l'exercice.

#### Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui, a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de bâtiments de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Les travaux de construction de l'hôtel ont démarré en 2017.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Franczal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.



7

#### 4. Faits caractéristiques de l'exercice

La société a effectué une révision de ses durées d'amortissements avec l'aide d'un cabinet indépendant. S'agissant d'un changement d'estimation, les conséquences de cette révision ont été comptabilisées de manière prospective, sans effet sur le bilan à l'ouverture de l'exercice (cf. note 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles).

Cette revue des durées a eu un impact de -3 925 k€ sur les dotations aux amortissements et, au titre de la provision pour fin de concession, -1 193 k€ sur la dotation annuelle et -6 027 k€ au titre de la reprise de provision pour son montant au 1er janvier 2017, date d'effet du changement des durées de vie en application de la norme IAS 17.41.

L'exercice 2017 a également été marqué par :

- la forte croissance du trafic passager (+14,6 %) et le développement induit des activités extra-aéronautiques qui portent le chiffre d'affaires à 142 328 k€ en 2017, en augmentation de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent;
- la souscription d'un emprunt hypothécaire de 17 800 k€ par la société ATBDH destiné à financer les travaux de construction d'un hôtel à proximité de l'aérogare. Le tirage effectué sur l'exercice s'élève à 2 250 k€;
- l'application de la loi de finances 2018, adoptée en décembre 2017, qui prévoit une accélération de la réduction du taux normal d'impôt pour le porter progressivement à 25 % à partir de 2021. Cette évolution se traduit, dans les comptes au 31 décembre 2017, par un produit d'impôt différé de 1 459 k€;
- la fin de la convention de mise à disposition du personnel de la CCIT qui se traduit par une reprise, faisant l'objet d'une utilisation, des passifs sociaux afférents à hauteur de 578 k€;
- la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 relative à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % sur les dividendes distribués. Celle-ci ayant été déclarée anticonstitutionnelle, les sommes non prescrites ont fait l'objet d'une réclamation et un produit a été constaté pour un montant de 950 k€, intérêts moratoires compris.



## 5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

### 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Le groupe détient en tant que preneur des contrats de location et assimilés lui transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété

de l'actif loué. En application de la norme IAS 17, ils sont qualifiés de contrats de location-financement et les actifs sous-jacents sont comptabilisés en immobilisations avec inscription d'une dette financière en contrepartie.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de location-financement. Les charges financières sont reconnues en résultat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées désormais retenues sont les suivantes :

Nature des biens	Anciennes durées	Nouvelles durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans	1 à 10 ans
Constructions		
› Gros œuvre	31 à 46 ans	46 ans
› Clos couvert	20 à 30 ans	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans	10 à 20 ans
› Lots techniques	8 à 15 ans	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	5 à 10 ans

Les impacts du changement d'estimation sont détaillés dans la note 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/outillage	Autres	Immo. en cours	Actifs en location-financement	TOTAL
<b>Valeur brute</b>								
Au 31 décembre 2016	7 181	2 903	430 225	14 799	5 384	4 415	10 330	475 237
Acquisitions	191		3 024	1 373	19	20 741		25 347
Mises en service	824		2 600	274	17	(3 715)		-
Mises au rebut/Cessions	(36)		(7 381)	(55)	(23)	(24)		(7 520)
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	8 160	2 903	428 468	16 390	5 397	21 417	10 330	493 065
<b>Amortissements/ pertes de valeur</b>								
Au 31 décembre 2016	(5 755)	(94)	(228 843)	(9 101)	(3 986)	-	(2 444)	(250 222)
Amortissements	(605)	(94)	(17 582)	(1 579)	(424)	-	(425)	(20 710)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	30	-	7 094	55	23	-	-	7 202
Au 31 décembre 2017	(6 331)	(187)	(239 331)	(10 625)	(4 387)	-	(2 869)	(263 730)
<b>Valeur nette</b>								
Au 31 décembre 2016	1 426	2 810	201 383	5 698	1 398	4 415	7 887	225 016
Au 31 décembre 2017	1 830	2 716	189 137	5 765	1 009	21 417	7 461	229 335

### Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 25 347 k€ au titre de 2017.

Les plus importantes en montant concernent l'extension et la reconfiguration de l'aérogare pour un montant de 14 528 k€, l'acquisition de lignes automatisées et de matériel de contrôle pour la future zone sûreté pour 2 899 k€. Les autres acquisitions, essentiellement au titre d'opérations de renouvellement, s'élèvent à 6 335 k€.

### Mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2017 s'établissent à 3 715 k€, avec principalement 579 k€ liés à la réfection des réseaux de traitement d'air, 427 k€ pour la création d'une aire de stationnement avions pour Airbus, 425 k€ relatifs à l'acquisition d'un applicatif de construction budgétaire et consolidation et 372 k€ au titre de voies de circulation et 202 k€ liés à la réfection de la détection incendie du Hall A.

### Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2017 pour une valeur brute de 7 520 k€ et une valeur nette de 318 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont la refonte des ronds points d'accès, le rétrécissement du parc automobile professionnel suite à l'extension du Hall D, pour une valeur de 387 k€.

### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée s'élèvent à 520 k€ pour 2017, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 5,2 %.

### Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2017, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 5 394 k€.

### Actifs en location-financement

Les actifs en location-financement correspondent à une station de traitement des eaux pluviales et du matériel informatique pour une valeur nette globale de 7 461 k€ au 31 décembre 2017.

## 5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de

placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers.

(en milliers d'euros)	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	TOTAL
<b>Valeur brute</b>			
Au 31 décembre 2016	13 062	648	13 710
Acquisitions	-	4 067	4 067
Mises en service	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	13 062	4 715	17 777
<b>Amortissements/pertes de valeur</b>			
Au 31 décembre 2016	(1 732)	-	(1 732)
Amortissements	(871)	-	(871)
Pertes de valeur	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	(2 603)	-	(2 603)
<b>Valeur nette</b>			
Au 31 décembre 2016	11 330	648	11 978
Au 31 décembre 2017	10 460	4 715	15 174

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. La juste valeur de ces biens, acquis en 2015 ou en cours de construction en 2017, correspond à leur coût amorti au 31 décembre 2017.

Les acquisitions de la période s'élèvent à 4 067 k€ et correspondent aux travaux de construction d'un hôtel.

### 5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€.

La valeur d'équivalence 31 décembre 2017 s'élève à 192 k€.

### 5.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les prêts et créances au coût amorti,
- la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

#### Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-
Actifs disponibles à la vente	14	21
Prêts et créances nets	541	541
Dépôts à terme	2 011	15 872
<b>Total</b>	<b>2 566</b>	<b>16 434</b>
	dont courant	15 872
	dont non courant	562

Au 31 décembre 2017, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte courant.

Les dépôts à terme sont constitués exclusivement de placements garantis en capital dont l'échéance est à plus de trois mois.

## 5.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une

bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	14 437	14 208
Clients douteux	1 209	425
Cumul des dépréciations	(502)	(366)
<b>Montants nets</b>	<b>15 144</b>	<b>14 267</b>

Le montant des provisions au 31 décembre 2017 est de 502 k€ contre 366 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2017 effectués sur le début de l'exercice 2018 sont conformes aux délais de règlement usuels.

## 5.6. Autres actifs courants et non courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes versés	1 346	209
Créances sociales	89	151
Créances fiscales	4 931	2 619
Créance relative à la taxe d'aéroport	4 145	6 164
Débiteurs divers	57	160
Charges constatées d'avances	1 982	1 750
<b>Total</b>	<b>12 549</b>	<b>11 053</b>
dont courant	12 343	10 973
dont non courant	206	80

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible, qui s'élève à 3 966 k€ au 31 décembre 2017.

### Créance relative à la taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2017, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 4 145 k€ contre 6 164 k€ au 31 décembre 2016; cette diminution est principalement liée à la hausse du trafic passager par rapport aux prévisions, le trafic prévisionnel entrant dans le calcul du montant payé par passager.

## 5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas

trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à terme	17 010	2 003
Disponibilités	37 936	23 984
Concours bancaires courants	(229)	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>54 716</b>	<b>25 987</b>

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 4 110 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

## 5.8. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs

d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	20 998	7 768
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>142</b>	<b>52</b>

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultats consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Réserves de la société mère ATB :		
› Réserve légale	15	15
› Réserves réglementées	35	28
› Autres réserves	50 479	52 031
Réserves consolidées	19 438	17 883
Résultat net part du Groupe	20 998	7 768
<b>Total</b>	<b>90 964</b>	<b>77 725</b>

## 5.9. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts

concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

### Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit	101 295	99 081
Dettes liées au contrat de location-financement	6 560	7 303
Dettes financières diverses	630	630
Dettes TNSA	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	9 878	14 561
<b>Endettement financier net à long terme</b>	<b>118 363</b>	<b>121 576</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 744	17 224
Dettes liées au contrat de location-financement	744	711
Dettes financières diverses	1 160	1 192
Dettes TNSA	3 877	4 512
Intérêts courus non échus	226	185
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(50 607)	(22 106)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(4 110)	(3 881)
<b>Endettement financier net à court terme</b>	<b>(30 965)</b>	<b>(2 162)</b>
<b>Endettement financier net global</b>	<b>87 398</b>	<b>119 413</b>

### Emprunts auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, peut faire l'objet d'un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un covenant. Au 31 décembre 2017, le covenant est respecté.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture).

Un emprunt, à taux fixe et assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour un montant total de 102 300 k€ et une maturité de 14 ans et 2 mois. Au 31 décembre 2017, le covenant est respecté.

Enfin, un nouvel emprunt, d'un montant de 17 800 k€, à taux fixe a été souscrit en 2017 pour le financement des travaux de construction de l'hôtel.

Sur 2017, des tirages ont été effectués à hauteur de 20 250 k€.



## Dettes financières diverses et dettes de TNSA

Les dettes TNSA, nettes des frais de gestion de 232 k€ en 2017, comprennent les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 3 877 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 4 110 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 1 790 k€.

## Valeur actuelle nette de la dette de location-financement

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2016</b>				
Paievements minimaux futurs au titre de la location	1 067	4 029	4 931	10 028
Charges financières	356	1 087	570	2 013
<b>Valeur actuelle nette de la dette</b>	<b>711</b>	<b>2 942</b>	<b>4 361</b>	<b>8 015</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
Paievements minimaux futurs au titre de la location	1 067	3 901	3 992	8 961
Charges financières	324	951	383	1 657
<b>Valeur actuelle nette de la dette</b>	<b>744</b>	<b>2 951</b>	<b>3 609</b>	<b>7 303</b>

## 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de

couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à 9 878 k€ au 31 décembre 2017 contre 14 561 k€ au 31 décembre 2016. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Sur l'exercice 2017, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres s'élève à 4 683 k€ avant effet d'impôt.

## 5.11. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne «Charges de personnel» et présentés en note 6.3 - Charges de personnel.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne «Charges de personnel».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la

période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en «provisions non courantes».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 62 ans pour les non-cadres
Table de survie	INSEE 2010-2012
Taux d'augmentation des salaires	2 %
Taux d'actualisation	1,45 %

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à l'indice iBoxx Corporates AA 10+ de la zone euro. Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation ± 0,25 %	1,20 %	134	1,70 %	(127)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2017 est de 17 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes actuarielles
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>3 247</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	211
Prestations versées	(22)
Charge d'intérêt	65
Écarts actuariels de la période	214
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>3 714</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	232
Droits des services passés	5
Liquidation de régime	(61)
Prestations versées	(182)
Charge d'intérêt	54
Écarts actuariels de la période	(592)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>3 170</b>

Le gain de 592 k€ au titre des écarts actuariels de la période est principalement dû aux effets d'expérience et en particulier au titre des données salariales utilisées.

## 5.12. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en «provisions non courantes» pour la part à plus d'un an.

### Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la

valeur nette comptable en fin de concession ;

- les biens qualifiés de «non renouvelables», soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- les biens qualifiés de «renouvelables» du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	TOTAL
Au 31 décembre 2016	388	4 231	46 157	50 776
Augmentation/Dotation	44	229		274
Diminution/Reprise	(69)	(732)	(3 980)	(4 782)
Utilisation	-	(558)	-	(558)
Au 31 décembre 2017	363	3 170	42 177	45 710
		dont courant		-
		dont non courant		45 710

Au 31 décembre 2017, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données. Les provisions pour passifs sociaux concernent principalement la provision d'indemnités pour départ en retraite (cf. note 5.11. Engagements de retraite et assimilés).

Les passifs sociaux relatifs au personnel de la CCIT ont été intégralement repris à hauteur de 578 k€, en lien avec la fin de la convention de mise à disposition en mars 2017.

La provision pour fin de concession s'élève à 42 177 k€ au 31 décembre 2017 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie, des immobilisations en fin de concession. Les conséquences sur cette provision du changement d'estimation des durées d'utilité sont détaillées dans la note 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

### 5.13. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2016
Engagements sociaux	(819)	263	171	(1 252)
Instruments financiers dérivés	(2 551)	-	1 660	(4 211)
Caducité et provisions associées	12 719	891	-	11 828
Subventions d'investissement	1 802	(125)	-	1 928
Location-financement	197	(4)	-	200
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Autres	16	(57)	-	73
<b>Impôts différés</b>	<b>11 364</b>	<b>1 734</b>	<b>3 490</b>	<b>8 565</b>

Au 31 décembre 2017, l'impôt exigible est un passif de 2 951 k€ contre 319 k€ pour l'exercice précédent.

### 5.14. Fournisseurs et autres passifs courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	15 759	13 878
Dettes sur immobilisations	10 986	5 217
Avances et acomptes reçus		20
Personnel	4 577	3 486
Organismes sociaux	3 482	3 090
Dettes fiscales diverses	1 707	1 912
Autres dettes	2 790	495
Produits constatés d'avance	4 474	4 579
<b>Total</b>	<b>43 774</b>	<b>32 677</b>

### 5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-contre selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2017			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participation non cotés		X			14	14	-	-	14
Prêts et créances financières	X				541	541	-	541	-
Titres de créances négociables		X			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			X		2 011	2 011	-	2 011	-
Trésorerie			X		37 936	37 936	37 936	-	-
Équivalents de trésorerie			X		17 010	17 010	17 010	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>					<b>57 511</b>	<b>57 511</b>	<b>54 945</b>	<b>2 552</b>	<b>14</b>
Emprunts bancaires	X				119 039	119 039	-	119 039	-
Autres emprunts et dettes assimilées	X				12 971	12 971	-	12 971	-
Intérêts sur emprunts	X				226	226	-	226	-
Instruments financiers dérivés				X	9 878	9 878	-	9 878	-
<b>Total des passifs financiers</b>					<b>142 114</b>	<b>142 114</b>	<b>-</b>	<b>142 114</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2016			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participation non cotés		X			21	21			21
Prêts et créances financières	X				541	541		541	
Titres de créances négociables		X			-	-			
Dépôts à terme			X		15 872	15 872		15 872	
Trésorerie			X		23 984	23 984	23 984		
Équivalents de trésorerie			X		2 003	2 003	2 003		
<b>Total des actifs financiers</b>					<b>42 421</b>	<b>42 421</b>	<b>25 987</b>	<b>16 413</b>	<b>21</b>
Emprunts bancaires	X				116 305	116 305		116 305	
Autres emprunts et dettes assimilées	X				14 349	14 349		14 349	
Intérêts sur emprunts	X				185	185		185	
Instruments financiers dérivés				X	14 561	14 561		14 561	
<b>Total des passifs financiers</b>					<b>145 400</b>	<b>145 400</b>	<b>-</b>	<b>145 400</b>	<b>-</b>

\* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs;

\* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement;

\* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.



## 6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

### 6.1. Ventilation des revenus

#### Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées par un contrat d'une durée de cinq ans conclu avec l'État, appelé Contrat de Régulation Économique.

#### Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

#### Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

#### Revenus de diversification immobilière

Les revenus de diversification immobilière proviennent des activités foncières et immobilières hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Redevances services publics aéroportuaires	49 260	44 153
Revenus extra-aéronautiques	59 084	53 327
Produit de la taxe d'aéroport	32 449	29 972
Revenus de diversification immobilière	1 533	1 403
<b>Total</b>	<b>142 328</b>	<b>128 855</b>



## 6.2. Services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Énergie	(2 919)	(2 807)
Plan d'entretien	(6 869)	(6 944)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(23 528)	(21 494)
Autre sous-traitance	(11 462)	(11 014)
Personnel mis à disposition et intérim	(1 721)	(1 651)
Autres charges	(9 612)	(7 801)
<b>Total</b>	<b>(56 112)</b>	<b>(51 711)</b>

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base

systematique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	TOTAL
Location de voitures	178	-	-	178
Location de licences	226	-	-	226
Autres contrats de location simple	175	-	-	175
<b>Total</b>	<b>578</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>578</b>

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Location de voitures	41	97	-	137
Location de licences	139	185	-	324
Autres contrats de location simple	74	13	-	87
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>295</b>	<b>-</b>	<b>548</b>

### 6.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	(15 043)	(13 713)
Charges sociales	(6 925)	(6 743)
Participation et intéressement	(1 847)	(1 465)
Dotation nette des engagements sociaux	523	(43)
<b>Total</b>	<b>(23 292)</b>	<b>(21 965)</b>

L'effectif équivalent temps plein moyen au titre de 2017 est de 289 personnes pour 282 personnes en 2016.

Dans le cadre de la fin de la mise à disposition du personnel de la CCIT, les derniers transferts de

personnel de la CCIT vers ATB ont eu lieu en 2017. Cela a concerné 6 personnes. Les charges relatives au personnel mis à disposition par la CCIT figurent en charges externes pour un montant de 512 k€ au titre de 2017 et pour 650 k€ au titre de 2016.

### 6.4. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Taxes foncières	(7 180)	(6 965)
Contribution économique territoriale	(2 624)	(2 358)
Impôts et taxes sur rémunérations	(999)	(942)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(124)	(119)
Autres impôts et taxes	(20)	(20)
<b>Total</b>	<b>(10 947)</b>	<b>(10 405)</b>

### 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements des immobilisations	(21 580)	(25 101)
Dotation nette sur provision fin de concession	3 980	(5 043)
Créances clients	(136)	249
Risques et charges	(44)	(0)
<b>Total</b>	<b>(17 781)</b>	<b>(29 895)</b>

La revue des durées d'utilité des immobilisations a eu les effets suivants en 2017 :

- une baisse de 3 925 k€ des dotations aux amortissements nets dont -4 418 k€ au titre des amortissements et +393 k€ au titre des subventions;
- une diminution de 1 193 k€ de la dotation annuelle au titre de la provision pour fin de concession;
- une reprise de 6 027 k€ au titre de la reprise du stock de provisions pour fin de concession pour son montant au 1er janvier 2017.

## 6.6. Autres produits et charges

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à 242 k€ et sont détaillées ci-dessous.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de 57 k€ et se décompose comme suit :

- 420 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 232 k€, la production immobilisée pour 91 k€ et les remboursements d'assurance sur sinistres pour 79 k€;

- 362 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge de 299 k€ constituée principalement de valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 285 k€.

## 6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements

encaissés et calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(1 793)	(1 181)
Résultat des dérivés de taux	(4 497)	(5 140)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(6 290)</b>	<b>(6 321)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	14	50
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(6 276)</b>	<b>(6 271)</b>
Autres charges financières	(61)	(278)
Autres produits financiers	431	524
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(5 906)</b>	<b>(6 024)</b>

## 6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne «impôt sur les résultats» du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1er janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

### Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Sur l'exercice, le taux d'impôt est stable à 34,43 %. La charge nette d'impôt exigible du Groupe s'établit à 6 289 k€ et la charge nette d'impôt différé à 872 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat après impôt	20 998	7 768
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	110	3
Charge d'impôt sur les résultats	(7 161)	(787)
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	28 048	8 552
Taux théorique d'impôt en vigueur	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	9 658	2 945
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› Changement de taux d'impôt	(1 568)	(2 468)
› Charges non déductibles et produits non imposables	(120)	(92)
› Crédits & réductions d'impôts	(137)	(108)
› Contribution dividendes	(717)	600
› Autres	46	(90)
Charges financières nettes	7 161	787

L'incidence du changement de taux est liée aux conséquences, sur l'impôt différé, de l'application des lois de finances pour 2017 et 2018 adoptées respectivement en décembre 2016 et 2017. Elles prévoient une réduction progressive du taux normal d'impôt, et pour ce qui concerne le Groupe ATB, un taux d'imposition à 25,83 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 7. Informations complémentaires

### 7.1. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	35 923	23 591
Cautions solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	8 257	8 905
Cautions à la CCIT pour provisions sociales (personnel mis à disposition)	-	214
Cautions au C2FPA pour un contrat de crédit-bail	127	198
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBDH, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	17 800	-
<b>Engagements donnés</b>	<b>62 107</b>	<b>32 908</b>
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	377	550
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	1 447	473
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 824</b>	<b>1 023</b>

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- contrats de régulation économique entre l'État et la société ATB sur la période 2014-2018 fixant, notamment, le programme d'investissement, le plafond d'évolution et les conditions d'ajustement des tarifs aéronautiques ainsi que les objectifs de qualité de service;
- contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1er janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an;
- autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers;
- bail civil entre ATBD2i et SABENA Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ce bail est assorti d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail;
- bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant, à partir de septembre 2018, la mise à disposition d'un bâtiment en cours de construction contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minimums garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

## 7.2. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec la CCIT, en 2007, un contrat de mise à disposition du personnel anciennement affecté à l'activité aéroportuaire pour une durée de 10 ans, avec une prise en charge par la société des coûts salariaux correspondants.

La société a également signé avec la CCIT un contrat de prestation de services prévoyant la gestion administrative des agents mis à disposition, l'accès et la maintenance des outils informatiques communs et la gestion des archives communes, jusqu'à la fin de la période de mise à disposition de personnel.

Ces conventions avec la CCIT ont pris fin en mars 2017.

Au cours de l'exercice 2017, les membres du Directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 592 k€.

## 7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les deux commissaires aux comptes, Exco Fiduciaire Sud-Ouest et Ernst & Young Audit, est de 107 k€ en 2017.

## 7.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant

## Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelle et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i et ATBDH. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants  
B. P. 97606  
31076 Toulouse Cedex 3  
S. A. au capital de 1 863 000 €

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

## ERNST & YOUNG AUDIT

Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B. P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S. A. S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

À l'Assemblée générale de la société Aéroport  
Toulouse-Blagnac,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### • Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### • Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée en annexe des comptes consolidés.

## Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Toulouse, le 29 mars 2018

Les commissaires aux comptes

EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest  
Jean-Marie Ferrando

ERNST & YOUNG Audit  
Jérôme Guirauden



[www.toulouse.aeroport.fr](http://www.toulouse.aeroport.fr)